

Le nouveau protocole sanitaire reste prudent

5-6 minutes

Si le gouvernement lève toutes les restrictions concernant le port du masque et les passes vaccinale et sanitaire à compter du 14 mars, le nouveau protocole sanitaire de l'Education nationale reste prudent. Dans l'atmosphère née du 13 janvier, le ministère a tenu compte des remarques syndicales et précise que le port du masque ne sera plus obligatoire en classe mais restera autorisé pour ceux (élèves ou personnels) qui le souhaitent. Il est recommandé aux personnes cas contact, ce qui veut dire que dans une classe où un cas de covid est confirmé tous les élèves et personnels seront invités à le porter. Si ce nouveau protocole va soulager de nombreux professeurs et élèves, la levée des restrictions de brassage, même si là aussi il y a des conseils de modération, va rendre très difficile la recherche des cas contacts. Difficile aussi va être la tâche des directeurs et chefs d'établissement à qui il reste seulement 24 heures pour tout organiser pour lundi.

Le masque supprimé si on veut





"A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 / niveau vert pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national. Ce passage au niveau 1 implique notamment la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ; la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ; les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues... Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur", aussi bien pour les élèves que les personnels, annonce la nouvelle foire aux questions ministérielle.

Est-ce à dire que le port du masque disparaît totalement ? Non. Il reste obligatoire dans les transports scolaires à partir de 6 ans. Il est aussi "fortement recommandé" pour les personnes contacts à risques durant les 7 jours après la survenue d'un cas et aussi pour les cas confirmés dans les 7 jours suivant leur période d'isolement.

A la demande des syndicats, le ministère précise que "les personnels qui le souhaitent pourront bien entendu continuer à porter le masque". De nombreux enseignants ont manifesté sur les réseaux sociaux le souhait de le garder.

Les règles d'aération sont maintenues. C'est précisé dans la FAQ par exemple en ce qui concerne les réunions dans les écoles et établissements qui sont autorisées mais à condition d'aérer la salle.

Les cas contacts

Le ministère a aussi tempéré la libération des règles de

brassage. " S'agissant de la limitation du brassage, il est recommandé, dans un premier temps et dans la mesure du possible, de limiter les brassages trop importants entre groupe-classe et niveaux notamment pendant les temps de récréation et de restauration"; dit la FAQ. C'est la seule façon de pouvoir continuer à retrouver les cas contacts.

Justement, le retrait des masques change les règles concernant la recherche des cas contacts. Alors qu'avant les enseignants ne pouvaient pas être cas contact quand un cas survenait dans leur classe, dorénavant ils sont cas contacts ainsi que tous les élèves de la classe aussi bien dans le 1er que 2d degré. Dans les lycées cela concerne aussi les élèves d'autres classes mais avec qui l'élève malade a partagé un moment : groupes de spécialité, options par exemple.

Pour les élèves cas contacts à risque, ils doivent respecter un isolement de 7 jours et réaliser un tests au bout de ces 7 jours sauf s'ils ont moins de 12 ans ou un schéma vaccinal complet. Dans ce cas ils n'ont pas d'isolement mais devront faire un autotest à J2. On leur recommande de porter le masque.

Les personnes cas confirmé s'isolent 7 jours si leur schéma vaccinal es complet, 10 jours s'il ne l'est pas.

EPS et sorties

L'EPS est rétablie intégralement y compris les sports de contact. Les activités de piscine reprennent. Les sorties vont être aussi favorisées à partir du 14 mars puisque les transports sont facilités. " Les sorties scolaires sans hébergement (théâtre, musée, cinéma ...) et voyages scolaires avec nuitée(s) sont autorisés. Ils doivent être organisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.. Si certaines dispositions du protocole de l'établissement d'accueil sont moins strictes que

celles du cadre sanitaire applicable à l'école ou l'établissement scolaire, alors ce sont les dispositions du cadre sanitaire de l'éducation nationale qui s'appliquent", précise la FAQ.

Attention au retour en arrière

"On a envie d'enlever le masque", nous a dit Guislaine David, co secrétaire générale du Snuipp Fsu, "et de retrouver des conditions d'apprentissage normales. Mais il faut aussi prévenir les parents que ces mesures ne sont pas irréversibles. On a demandé au ministère de le mettre dans la FAQ". Cela ne semble pas avoir été fait alors qu'en début d'année scolaire on a connu un premier retour du masque après un retrait trop précoce. "Il y a aussi des personnes vulnérables. Il faut continuer à leur fournir des masques FFP2 et, pour ceux qui ne peuvent pas être devant élève, des autorisations d'absences."

François Jarraud

[La nouvelle FAQ](#)